

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice 19 L'an deux mille vingt trois

Présents

14 Le vingt-sept avril, Votants

16 Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil,

sous la présidence de Monsieur Bruno GILLET, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal le 18 avril 2023.

A été nommé secrétaire : COLIN Benoît

N° D028 2023

Présents (14): Mmes et Ms. GILLET Bruno, PAUTHIER Marie-DUCRET Marie-Claire. LAURANT Françoise, ZIMMERMANN Sophie, BURNET Stéphanie, CHEVALLAY Patrice, COLIN Benoît, GALLAY Claude, GILLANT Olivier, PINGET Denis, REBUT Sandra, VIOLLAZ Emilie, WIART

Location d'un bien immobilier

Florine.

Absent (2): TRINCAT Christophe, VEZIN Pascale

Excusés (3): GRIVEL Céline,

MICHOUD Max donne pouvoir à GILLET Bruno, PODEVIN Christian donne pouvoir à PINGET Denis

Votants (16)

Monsieur le Maire informe le conseil que des demandes de logement auprès de la mairie, sont susceptibles d'être intéressées par la location du Chalet, bien communal, situé à côté de l'école du chef-lieu.

Les diagnostics du chalet ont été réalisés cette année:

- * Performance énergétique : F
- * Installation électrique : intervention d'un électricien à prévoir
- * Constat d'amiante : NEANT

Monsieur le Maire propose de faire intervenir un électricien et d'allouer un loyer bas du fait d'une isolation moyenne. Monsieur le Maire informe qu'il s'agira d'une location à titre précaire pour dépanner l'administré et avec une date limite, car le chalet, situé dans le périmètre du projet du groupe scolaire, est destiné à être détruit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de louer le chalet, sis sur la parcelle mitoyenne au groupe scolaire, une fois les travaux d'électricité effectués et pour une durée limitée
 - APPROUVE le tarif de base de 500 € hors charges
 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail de location

Au registre sont les signatures

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire Benoît COLIN